



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/1989/11  
14 novembre 1988

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS/ARABE/  
ESPAGNOL/FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Quarante-cinquième session  
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA JOUISSANCE EFFECTIVE, DANS TOUS LES PAYS, DES DROITS  
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS PROCLAMES PAR LA DECLARATION  
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET PAR LE PACTE INTERNATIONAL  
RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, ET  
ETUDE DES PROBLEMES PARTICULIERS QUE RENCONTRENT LES PAYS  
EN DEVELOPPEMENT DANS LEURS EFFORTS TENDANT  
A LA REALISATION DES DROITS DE L'HOMME

LA PARTICIPATION POPULAIRE SOUS SES DIVERSES FORMES  
EN TANT QUE FACTEUR IMPORTANT DU DEVELOPPEMENT ET DE  
LA REALISATION INTEGRALE DE TOUS LES DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction .....	1
I. REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS .....	2
Argentine .....	2
Chili .....	12
Colombie .....	14
Jamaïque .....	17
Mexique .....	19
Panama .....	20
Qatar .....	26
Sénégal .....	27

## TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
II. REPONSES RECUES D'ORGANES DES NATIONS UNIES ET DE SERVICES DE SECRETARIAT .....	28
Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie .....	28
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	28
III. REPONSES RECUES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES .....	29
Organisation mondiale de la santé .....	29
IV. REPONSES RECUES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES .....	31
Association internationale des Lions Clubs .....	31
Association internationale de science politique .....	31
Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires .....	31
Union internationale des villes et pouvoirs locaux .....	32
Union internationale du notariat latin .....	32
Union interparlementaire .....	34
Programme "Trickle up" .....	34

## Introduction

1. Par sa résolution 1988/21 du 7 mars 1988, intitulée "La participation populaire sous ses diverses formes en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme", la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission, pour examen à sa quarante-cinquième session, un rapport contenant les observations formulées sur l'étude relative à la participation populaire sous ses diverses formes en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (E/CN.4/1985/10 et Add.1 et 2), par les gouvernements, les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.
2. En conséquence, par une note verbale datée du 20 juin 1988, le Secrétaire général a invité les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à formuler des observations sur l'étude susmentionnée, si possible pour le 15 septembre 1988. Parallèlement, le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme, par une lettre datée du même jour, a adressé une invitation analogue aux organes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales. Chaque note ou lettre était accompagnée d'une copie de la résolution 1988/21 de la Commission.
3. On peut noter que la Commission des droits de l'homme, par sa résolution 1987/21 du 10 mars 1987 sur la question, avait demandé le même type d'information et conformément à cette résolution, le Secrétaire général avait soumis un rapport à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-quatrième session (E/CN.4/1988/11 et Add.1). On trouvera dans le présent document les renseignements fournis en application de cette résolution et reçus après rédaction de ce rapport.
4. Le présent rapport, établi conformément à la résolution 1988/21, contient les observations sur l'étude susmentionnée qui avaient été reçues au 14 novembre 1988 des gouvernements, des organes des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales.

## I. REPONSES RECUES DE GOUVERNEMENTS

### ARGENTINE

[Original : espagnol]

[23 décembre 1987 et  
20 octobre 1988]

#### Introduction

Considérée dans une optique démocratique, la liberté ne peut s'exercer que dans un Etat de droit. C'est pourquoi l'Etat ne doit pas être conçu comme un mal nécessaire, mais comme un cadre de vie dans lequel l'individu renonce à vivre seul pour vivre en tant que membre d'un tout. Le droit à la participation ne doit donc pas être entendu exclusivement comme une garantie tutélaire face aux prétentions d'hégémonie de l'Etat, mais comme une finalité politique, une "forme de déploiement", le moyen par excellence de potentialiser les ressources de l'être humain.

#### Le Sous-Secrétariat aux droits de l'homme

Le Sous-Secrétariat aux droits de l'homme du Ministère de l'intérieur, créé par le décret No 3090/84, a pour fonctions "d'entreprendre des études et de formuler des recommandations sur l'opportunité ou l'utilité de rédiger des normes garantissant et protégeant l'exercice effectif de tous les droits de l'homme". Il lui incombe aussi "d'organiser et de promouvoir des activités de caractère universitaire, éducatif et communautaire tendant à diffuser et réaffirmer au sein de la société les valeurs et les bases des droits de l'homme".

C'est ainsi qu'ont été organisés des cours sur la question, consistant dans l'étude de la thématique et des problèmes des droits de l'homme, de leur évolution historique et de leur protection internationale (droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels), de l'éducation considérée dans la perspective des droits de l'homme, des minorités et des discriminations, de la protection des réfugiés, de la violence et des droits de l'homme, etc.

Convaincu que l'enseignement des droits de l'homme doit viser à former des comportements et à tracer des règles de conduite, le Sous-Secrétariat aux droits de l'homme a élaboré un plan d'unités didactiques destinées aux élèves de l'enseignement secondaire. Il a été décidé par ailleurs de relever le niveau des études des droits de l'homme en Argentine, dans toutes les classes et dans tous les types d'enseignement dispensés à l'échelle de la nation ou de la province. L'objectif consiste à utiliser les informations mises à jour qui serviront de base aux futurs plans d'enseignement en la matière.

#### Education

En matière d'éducation, on a donné la priorité à un nouveau style pédagogique qui fait appel à une relation d'aide, à la coexistence, au respect mutuel, à la liberté créatrice et responsable. La liberté d'accès aux établissements d'enseignement secondaire et universitaire a écarté les obstacles de la route de centaines de milliers de jeunes qui peuvent dorénavant étudier.

Les autorités compétentes ont aussi légalisé l'activité des centres d'étudiants dans les établissements de niveau secondaire et supérieur pour permettre aux jeunes de participer activement au travail de l'école et d'exercer leur liberté et leurs responsabilités. Il s'agissait de démocratiser l'enseignement à tous les niveaux.

On trouvera énumérées ci-après quelques-unes des principales décisions prises en la matière :

- Les pouvoirs publics ont approuvé la transformation progressive de tous les établissements en établissements mixtes, en adaptant l'infrastructure administrative (résolution 1986/85).
- Ils ont encouragé la transformation de la classe en "atelier" en introduisant des méthodes de travail faisant essentiellement appel à l'action et à la participation (circulaire 87/85 - DINEM).
- Ils ont abaissé de 21 à 18 ans l'âge minimum pour accéder aux études préparatoires au baccalauréat libre pour adultes (résolution 2329/85).
- Ils ont approuvé la réglementation sur les coopératives scolaires (résolution 1599/86).

Grâce aux mécanismes de participation, la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme a progressé au profit de l'épanouissement personnel, familial et communautaire en faisant des citoyens des hommes et des femmes capables de défendre eux-mêmes leurs droits.

Des conventions ont été signées à cet effet avec les provinces et les municipalités, les universités, les entreprises publiques et les syndicats, et des plans internationaux lancés en mars 1986, dont deux en collaboration avec l'UNESCO, sont en cours d'exécution.

Le Gouvernement a créé, par le décret No 2308, une Commission nationale d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation permanente.

Sur le terrain communautaire, des ateliers pour la fabrication de briques destinées à la construction de logements se sont organisés, l'artisanat local a été sauvé, les jardins familiaux ont été encouragés, tandis que le système coopératif, les services de consultation juridique sur la protection sociale et le droit du travail et l'aide médicale et dentaire gratuite se sont développés.

### Culture

Dans le domaine de la culture, la pleine liberté dont jouissent dorénavant les citoyens a multiplié les possibilités de création de toutes sortes. On trouvera énumérées ci-après plusieurs des activités les plus marquantes qui ont bénéficié de l'impulsion donnée par le Secrétariat à la culture, à savoir : Rencontres culturelles fédérales de Mar del Plata, Premier Festival latino-américain d'art dramatique, Journées culturelles colombiennes de Buenos Aires, Premières rencontres nationales sur la participation

communautaire, Forum national des bibliothèques, Picasso à Buenos Aires et Dali en Argentine, Deuxième Festival d'orchestres symphoniques nationaux, Programme national de démocratisation de la culture, Rencontres sur les politiques culturelles de l'OEA à Bahia (Brésil) et Programme culturel dans les quartiers de la ville.

#### Recherche scientifique

Dans le domaine de la recherche, le Conseil national de recherche scientifique et technique (CONICET) s'est employé à se débarrasser des séquelles de l'autoritarisme et de la discrimination caractéristiques de cet organisme à l'époque de la dictature. C'est ainsi qu'il a facilité la réintégration des hommes scientifiques et des personnes qui avaient été mises à pied, créé un système de bourses de recyclage pour permettre la réinsertion de ceux qui avaient dû interrompre leurs activités scientifiques en raison de persécutions ou de discrimination politique, puis les mesures nécessaires pour permettre à 80 chercheurs environ de revenir en Argentine et de s'intégrer dans la profession. Un bureau de transfert de technologie qui encourage les contacts entre chercheurs et entreprises publiques et privées a vu le jour. Par ailleurs, CONICET a signé une convention avec l'Organisation des Nations Unies pour avoir accès aux bibliothèques d'instituts et d'universités étrangers.

#### Action sociale

Dans le domaine social, le Gouvernement s'est attaché à la réforme structurelle des institutions qui faisaient obstacle à l'instauration d'une véritable égalité des chances dans l'accès aux biens et services essentiels, par le biais de procédures qui garantissent l'équité dans la distribution et une large participation démocratique à la gestion.

La participation volontaire et solidaire de la communauté est indispensable à l'exécution des plans et programmes sociaux. La consolidation d'une authentique justice distributive et l'encouragement de formes concrètes de participation s'inscrivent dans la proposition sociale globale que le Ministère de la santé et de l'action sociale veut mener à bien. Les programmes d'alimentation populaire comme le PAN, les achats communautaires, les cantines scolaires, les programmes de sports pour tous, les programmes de jeux dans les quartiers, les plans de logements populaires autogérés, le projet d'assurance-maladie nationale, le Fonds d'assistance pharmaceutique pour les secteurs à faibles revenus et la nouvelle façon d'aborder les problèmes des jeunes, des handicapés et des personnes du troisième âge, etc. en sont des exemples.

#### Secrétariat à la promotion sociale

Quant au Secrétariat à la promotion sociale, il constitue l'un des principaux instruments dont l'Etat dispose pour concevoir et mettre à exécution sa politique sociale. Il tend essentiellement à favoriser une redistribution du revenu en faveur des secteurs les plus vulnérables parce qu'en marge de la vie économique et sociale. Le Gouvernement démocratique est résolu en plus à promouvoir, de concert avec ces secteurs sociaux de nouveaux mécanismes de participation et d'organisation communautaire.

C'est ainsi qu'il encourage le soutien technique et financier aux initiatives communautaires, à différents niveaux, pour renforcer l'organisation et la participation.

Les Argentins d'origine autochtone sont au nombre des minorités traditionnellement défavorisées. Or, les inondations que le nord-ouest du pays a connues ont touché de nombreuses communautés de Tobas, Matacos et d'autres familles indiennes.

Une aide leur a été immédiatement apportée et des équipes sanitaires se sont rendues sur place tandis que des crédits ont été ouverts notamment pour la construction de logements par les sinistrés eux-mêmes et un système d'entraide.

De même, le Secrétariat à la promotion sociale a favorisé la mise en place de mécanismes d'achats communautaires pour faire baisser le coût des produits de première nécessité, des denrées alimentaires en particulier. Les marchés communautaires se sont développés dans l'ensemble du pays.

Il y a lieu d'évoquer aussi le lancement d'un programme de potagers et d'exploitations agricoles qui consiste à favoriser le développement de cultures tendant à assurer l'autosuffisance alimentaire des communautés défavorisées. Celles-ci reçoivent une aide technique en matières premières qui leur permet de faire démarrer leur propre production.

#### Coopératives

Le secteur coopératif en général a connu une croissance exceptionnelle de plus de 2 000 nouvelles entités. Avec plus de 11 millions de membres, les coopératives représentent le mouvement social le plus nombreux du pays. Le Secrétariat à l'action coopérative (SAC) a servi de catalyseur dans ce processus et s'est efforcé de donner aux coopératives un cadre juridique et légal propice à leur développement.

Une commission, composée de fonctionnaires de différents secteurs de l'administration intéressés et de représentants du mouvement coopératif qui participent pleinement à ses travaux par le biais de COOPERA et CONINAGRO, est chargée de promouvoir le plan national de développement coopératif. Entre autres mesures prises, des accords ont été signés pour permettre aux travailleurs des zones rurales d'accéder, par le biais de l'autogestion, à la direction de leurs entreprises, agricoles, industrielles ou de service public. De même, le SAC a rédigé un projet de loi instituant un régime spécial pour les coopératives de travail dont la gestion est démocratique et la propriété, sociale. Ce projet répond à une revendication de longue date des membres des coopératives argentines et l'on peut penser qu'il contribuera certainement à réactiver l'appareil de production du pays.

#### Réforme constitutionnelle

Le Conseil pour la consolidation de la démocratie, organisme consultatif créé par le Président de la République, s'est prononcé en octobre 1986 au sujet de la réforme de la Constitution.

Dans ses considérations, il propose toute une série de modifications touchant différents aspects de la Constitution; il propose notamment l'institution d'un système mixte de gouvernement, la création d'un poste de "Premier ministre", des modifications du mode de fonctionnement du Parlement et la légalisation, par la Constitution, de la "consultation populaire".

Il estime d'ailleurs à ce propos que les modes de démocratie semi-directe (plébiscite, référendum) facilitent la participation des citoyens au processus politique en leur permettant d'exprimer leur opinion sur des questions qui les intéressent particulièrement.

Il juge utile que le pouvoir exécutif organise des consultations populaires dénuées de tout caractère obligatoire, sur des questions revêtant un intérêt politique particulier. Il prévoit pour le Congrès la faculté de lancer des processus de participation s'agissant de questions liées à l'approbation ou au rejet de lois en vigueur ou en cours d'élaboration.

Il envisage aussi de donner la possibilité aux citoyens de présenter des projets de loi au Congrès, tout en assortissant ce droit de conditions à remplir en ce qui concerne par exemple le nombre minimum de signatures et le type de propositions susceptibles d'être soumises au Congrès.

Il prévoit aussi de proclamer une fois pour toutes les droits économiques et sociaux et de consacrer le caractère obligatoire de la protection à accorder aux personnes défavorisées sur le plan des aptitudes et des ressources.

Enfin, il propose d'ajouter au texte de la Constitution des dispositions facilitant l'exercice de la démocratie dans les entreprises privées et publiques, de façon à ce que les usagers puissent exercer un contrôle sur leur gestion et collaborer à leur direction.

Il est manifeste, au vu de ces considérations, que l'un des objectifs primordiaux du régime actuel est de veiller au développement des politiques qui ont été mises au point, en tenant compte de la participation populaire. L'intérêt prêté par le Conseil pour la consolidation de la démocratie aux modes d'expression populaire semi-directe, comme le plébiscite et le référendum, est le meilleur exemple de cette volonté. Les réformes souhaitées dans le domaine de l'éducation mettent aussi en lumière l'importance prêté à la participation des citoyens au processus politique.

Cette tendance est caractéristique des gouvernements démocratiques, fondés sur une véritable représentation populaire, et par contre absente des régimes politiques autocrates tels que ceux dont l'Argentine a heureusement réussi à se débarrasser.

#### 1. Programme national de démocratisation de la culture

Le Programme national de démocratisation de la culture, PRONDEC, entrepris dans le cadre de la Présidence de la République, s'est donné pour principal objectif de contribuer au développement des traditions démocratiques, indispensable pour cimenter une société mûre et responsable, capable de résoudre les conflits et de surmonter les divergences dans le cadre

des institutions. Ainsi, il renforce le rôle de premier plan joué par la population qui mènera peu à peu à la reconnaissance et au dépassement final des éventuels éléments autoritaires qui pourraient demeurer dans la société argentine. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une condition essentielle à remplir pour assurer le développement soutenu du pays.

Ce programme accorde une importance stratégique fondamentale à "la participation populaire sous ses diverses formes en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme".

C'est pourquoi il a entrepris toute une série d'actions tendant à redonner à la société civile et à ses institutions les fonctions dont elles avaient besoin pour décentraliser l'Etat, afin de favoriser la créativité, la responsabilité et la sagesse - dont dépend la réalisation de tous les droits de l'homme.

Dans cet esprit, le Programme a retenu plusieurs modes de travail, axés surtout sur l'étude de la participation populaire; on trouvera décrits ci-après les différents secteurs de travail :

2. Diagnostiques portés sur les problèmes socio-économiques de caractère global rencontrés dans le passage à la démocratie

2.1 Rencontre PRONDEC 1986 - Commission droit, justice et sécurité

En mai 1986, 750 personnes ont participé aux travaux des premières "Rencontres sur la démocratisation de la culture, au Théâtre général San Martín", réparties en plusieurs commissions de travail, à savoir, justice et sécurité, vie de quartier, famille, art et expression, administration publique et entreprises prestatrices de services, relations du travail, sports, éducation, etc.

L'objectif de ces rencontres était de relever les cas d'autoritarisme dans les différents domaines et de proposer des solutions.

C'est ainsi que la commission qui s'est penchée sur le droit, la justice et la sécurité est parvenue aux conclusions suivantes :

- 1) il est indispensable de renforcer la culture démocratique sous toutes ses formes comme valeur fondamentale de la démocratie, comme antithèse d'une culture autoritaire;
- 2) il faut donner la priorité aux droits de l'homme comme valeur fondamentale qui sert de catalyseur à la culture démocratique, en mettant l'accent non seulement sur leurs aspects éthiques et juridiques, mais aussi sur leur dimension politique;
- 3) des points de vue divergents doivent pouvoir s'exprimer dans un Etat de droit.

Ces questions ont déjà été abordées dans plusieurs secteurs décrits ci-après ainsi qu'à l'occasion de l'étude de la question "discrimination et problèmes interdisciplinaires".

## 2.2 Rencontres sur la refonte du système pénitentiaire argentin

Les caractéristiques du système carcéral argentin sont l'expression d'un modèle de discipline qui ne correspond pas aux exigences de la démocratie. Elles reflètent son obsolescence et un autoritarisme qui fait fi des droits de l'homme, au point que les prisons deviennent de véritables écoles de délinquance. Il ne fait aucun doute que les prisons constituent un facteur potentiel de conflit à court terme, aux conséquences imprévisibles.

Par ailleurs, des modèles de comportement et des symboles relationnels qui renforcent et favorisent un autoritarisme fortement chargé en agressivité sociale se répercutent sur la société. Au travers de modèles de comportement social bien souvent exaltés par les moyens de communication, les valeurs démocratiques s'effondrent. Ces modèles ne s'accordent pas non plus avec les objectifs de la Constitution qui veut la réadaptation de l'individu et sa réinsertion dans la société.

## 2.3 Rencontres sur la science, la technologie et la démocratie

Dans cet autre secteur prioritaire du Programme, des rencontres ont été organisées au cours de 1986 avec des membres de la communauté scientifique argentine, rencontres à l'occasion desquelles ont été examinés différents aspects de l'autoritarisme qui exerce un effet discriminatoire et entrave le développement de la science et de la technique dans notre pays.

Différentes modalités d'action pour démocratiser effectivement les institutions ont été analysées. C'est ainsi qu'a été élaboré un document de base sur la question qui recueille sous forme de diagnostic les inquiétudes des chercheurs et des techniciens. Au cours de l'année, on continuera à analyser les questions qui ont été abordées, car elles ne sont pas closes et les participants eux-mêmes demandent la poursuite du débat.

## 2.4 Programme à réaliser sur la discrimination et les questions interdisciplinaires

Au cours des prochains mois, on abordera la question de la discrimination sous ses différentes formes, et l'on a à cet effet conçu plusieurs possibilités d'action telles que colloques, groupes de travail, séminaires, ateliers destinés spécialement à mettre au point des sous-programmes pour l'éducation préscolaire, des projets sur l'autoritarisme et la participation, le racisme, la condition de la femme, les jeunes, etc.

Ces projets seront élaborés de concert avec les organisations non gouvernementales et gouvernementales qui s'occupent déjà de la question.

## 2.5 Programmes réalisés en collaboration avec la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO)

Grâce à une convention passée entre le Programme et la FLACSO (FCS), plusieurs enquêtes ont été menées à bien par des spécialistes de haut niveau, afin de relier les problèmes de l'autoritarisme et les aspects socio-économiques et politiques de la société argentine.

Ces activités se sont traduites par la production des documents suivants : exploitations familiales dans la pampa; démocratie, légitimité et corporatisme; révolution technologique; autonomie nationale et démocratie. Ces questions ont été aussi discutées dans le cadre du Programme avec différents spécialistes ainsi que des entrepreneurs, des représentants des différentes professions et des fonctionnaires.

Il y a lieu de noter que la question du syndicalisme et de l'éducation a été examinée le 31 août passé, à l'occasion de rencontres auxquelles ont participé des représentants d'un large éventail de syndicats et qui ont abouti à l'élaboration de plans d'action destinés à permettre aux travailleurs de s'adapter à l'évolution technologique à un moment où les structures de production sont en pleine mutation.

### 2.6 Symposium sur la réorganisation des hôpitaux publics

On a entrepris l'analyse des unités de santé afin d'améliorer les prestations des hôpitaux publics dans plusieurs secteurs. La spécificité du projet tient aux actions réalisées à l'hôpital municipal de Vicente Lopez et au mois de décembre a eu lieu une rencontre préparatoire sur la question de la concurrence dans différents domaines.

Plusieurs exemples donnent à penser que les comportements autoritaires sont nombreux dans ce domaine et touchent en général à l'organisation. On pourrait soutenir à cet égard qu'il existe comme dans d'autres secteurs de l'administration des "cultures autoritaires" qui affectent les usagers au travers des différentes prestations.

Cet espace de travail est l'un des domaines prioritaires du Programme. Plusieurs rencontres ont été l'occasion d'en débattre et de porter des diagnostics, tandis qu'un document de base posant les problèmes propres à ce secteur a été élaboré. Les participants sont venus de tous les horizons : spécialistes, membres d'organisations intermédiaires et usagers du système. On essaie de mettre au point des modèles de participation susceptibles de modifier la gestion de la santé pour permettre à la collectivité d'assumer un rôle de premier plan. Le module est à cet égard un instrument utile qui contribue à la réalisation de ces objectifs.

### 3. Mise au point de programmes et d'actions sur le plan social

On travaille à cet égard sur deux types de problème :

#### 3.1 Rencontres permettant l'échange de données d'expérience sur la participation avec des entreprises de production

Plusieurs séminaires-ateliers successifs ont eu lieu dans des entreprises de production (privées et publiques) afin de faire accepter et de partager la méthodologie participative et démocratique susceptible de relever le rendement et l'efficacité en accordant un rôle central au facteur humain dans les organisations.

A la suite de ces ateliers, a été constitué un comité chargé d'organiser un congrès pour l'échange de données d'expérience sur la participation. Ce congrès aura lieu au mois d'octobre 1988 au Théâtre général San Martín.

Des rencontres préliminaires sur "les expériences de participation dans les entreprises" se sont tenues à cet effet le 10 août 1988.

### 3.2 Programmes de développement et de renforcement des organisations non gouvernementales

C'est dans ce domaine que l'on attend le plus du PRONDEC. Comme on l'a déjà dit, il s'agit de redonner aux organisations populaires leur rôle de premier plan, axe fondamental pour le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme dans notre pays à une époque de transition complexe. Des rencontres sur la participation auxquelles ont participé des organisations non gouvernementales ont déjà eu lieu à Rosario, General Roca et Bariloche. Elles n'ont pas consisté seulement en l'échange de données d'expérience et de problèmes mais ont cherché aussi à créer des Comités de gestion pour faciliter la vie de ces organisations.

Par ailleurs, il est prévu d'associer les organisations non gouvernementales aux programmes de participation mis en place par l'Etat pour redéfinir leur politique qui pêche en général par son côté paternaliste.

Il convient d'indiquer qu'à partir d'une série de rencontres avec des organisations non gouvernementales ayant leur siège dans la capitale fédérale et dans l'agglomération de Buenos Aires, qui ont eu lieu en 1987, et dans le sens des activités décrites au paragraphe précédent, un congrès des organisations non gouvernementales auquel ont assisté 672 participants, soit 237 ONG représentant 17 provinces, s'est tenu les 1er, 2 et 3 août au Théâtre général San Martín.

### 4. Programmes sociaux d'assistance technique et d'appui aux communes et aux organisations non gouvernementales

4.1 A titre de complément des activités décrites précédemment, communes et ONG reçoivent une assistance technique complète grâce à une équipe de cadres expérimentés, qui sert aussi de lien entre les unes et les autres et insiste sur l'établissement de diagnostics, l'évaluation et le développement de politiques sociales de participation. En plus, le PRONDEC est en mesure de concevoir des programmes de formation adaptés à des besoins ponctuels. C'est ainsi que se sont tenus des ateliers de planification participative dans cinq communes de la province de San Juan, pour une quarantaine de participants, et un cours destiné aux animateurs de quartier au siège de l'Association argentine de protection familiale, auquel plus d'une trentaine de personnes ont assisté.

Cinq communes de la province de Buenos Aires devraient bénéficier au cours des prochains mois d'activités du même ordre qui se dérouleront dans la commune de Lobos et d'autres activités sont prévues à l'intention de communes des provinces de Santa Fé, Entre Ríos, Tucumán, etc. Ces activités ont concrètement pour objectif le transfert systématique de méthodes de participation pour l'action communautaire.

## 5. Secteur de communication sociale du Prondec

Sans négliger les voies de communication traditionnelles, le Programme s'est orienté vers des formes de communication non conventionnelles et apporte une aide technique aux ONG en la matière.

a) A cet effet, grâce à accord passé avec la CRUJIA, ont eu lieu les cours suivants : 1) communication populaire, 2) planification de la communication, 3) atelier de presse populaire, 4) atelier de radio participative, 5) atelier de vidéo populaire, 6) communication et animation de groupe et de communauté. Par ailleurs, le cours No 1 sera à nouveau dispensé du 8 au 12 août dans la ville de Cordoba.

b) Le Programme dispose en outre d'un bulletin mensuel tiré à 3 200 exemplaires. Cinq numéros ont déjà paru et ce bulletin est la tribune idoine pour diffuser des informations sur des activités et servir de courroie de transmission aux organes qui n'ont pas accès aux moyens institutionnalisés.

Il faut noter que le Comité de gestion de la ville de Rosario peut diffuser une fois par semaine une émission radiophonique d'information sur l'action des ONG membres du Comité.

c) Le Programme privilégie spécialement les manifestations d'humour, mode d'expression critique et créateur des Argentins et instrument qui met en lumière et aide à combattre l'autoritarisme présent dans notre société. On prévoit d'ailleurs une exposition humoristique itinérante à laquelle participeront les artistes les plus représentatifs, qui contribuera de surcroît à affirmer le fédéralisme, en tirant parti des expériences régionales.

d) Enfin, on a organisé, à la Chambre de commerce de Córdoba, le 12 août passé, une réunion sur "la contribution de la presse au raffermissement de la démocratie" à laquelle ont participé des journalistes prestigieux de la presse nationale.

## Réflexions finales

Tous les secteurs décrits dans le présent rapport envisagent sur le plan des macro-objectifs et sur un plan social plus limité les problèmes d'application et de mise en route de programmes qui touchent au développement et au renforcement des droits de l'homme sur le plan économique, social et culturel. Enfin, la participation populaire est l'axe fondamental des stratégies mises au point, tendant à asseoir plus fermement encore les droits de l'homme et la démocratie dans notre pays.

CHILI

{Original : espagnol}

{16 septembre 1987}

Généralités sur la participation dans les organisations communautaires

Les organisations communautaires sont des personnes morales dont les membres représentent différents secteurs de la population et sont animées d'un souci de solidarité, de dépassement culturel, artistique, sportif, de rééducation et d'autres préoccupations encore, touchant le développement du milieu dans lequel ils vivent.

Chacun d'eux, d'une façon ou d'une autre, joue un rôle dans sa commune, dans les conseils de quartier, constitués par des personnes qui habitent une même unité, participe aux côtés des autorités de la commune à la solution des problèmes qui affligent la communauté en émettant des suggestions et des opinions. L'esprit de solidarité des membres des conseils de quartier permet à l'activité, à l'action, à la recherche de solutions dans l'intérêt du développement et de la prospérité de la commune, d'avoir toujours des résultats positifs.

Les clubs sportifs qui regroupent des personnes qui partagent la même inclination pour la culture physique permettent de mettre à la disposition de leur communauté des personnes capables de se livrer à des activités qui exigent une bonne résistance motrice.

Veiller à ce que la population jouisse d'un état de santé propre à assurer le développement de la communauté est le souci d'organisations comme les clubs de réadaptation des alcooliques, les clubs d'handicapés, les centres pour aveugles, les clubs de diabétiques qui cherchent à remédier à ces problèmes et à maintenir leurs membres en bonne santé de façon à ce qu'ils puissent participer à la vie active.

L'épanouissement culturel trouve sa meilleure expression dans les centres culturels et artistiques; le développement et l'encouragement des valeurs indigènes se manifestent dans les clubs de "huasos" et de rodéo dont les membres ont pour objectif essentiel de redonner vie dans leur commune à nos coutumes.

Les jeunes de notre époque qui vont forger l'avenir de la patrie sont représentés dans les clubs de jeunes. Les activités qui visent à les former en fonction de leur niveau d'éducation ont pour objet de leur permettre de participer au développement de leur commune.

Les clubs du troisième âge, dirigés par des monitrices, parviennent à faire participer les personnes âgées au développement de leur commune en les aidant à surmonter les contraintes dont elles sont naturellement victimes.

De même, les femmes, fondement de la famille et noyau de la communauté, s'expriment au sein des centres de mères. Réunies grâce à leur formation en ateliers de travail, elles contribuent pour une grande part au développement de leur communauté et reçoivent un peu d'argent, ce qui leur permet d'augmenter le revenu de leur famille.

## Conseil économique et social

Sur instructions du Président de la République, le Conseil économique et social (créé par le décret suprême No 447) a étudié entre autres pendant l'année en cours les questions suivantes :

### I. Consultations présidentielles

a) Besoins actuels et projection des besoins futurs en cadres et techniciens pour assurer le développement du pays et leurs effets sur le système d'enseignement supérieur.

b) Diffusion et utilisation de fonds de recherche technique en faveur du développement socio-économique national.

c) Considérations concernant la promotion et le développement du tourisme, compte tenu de l'aménagement de l'espace, des capacités et de l'état de l'infrastructure touristique du pays, ainsi que des projections effectuées en la matière;

d) Amélioration et entretien d'un système de télécommunications en zone rurale, du téléphone et de la télégraphie en particulier avec le concours des communautés d'usagers.

### II. Sujets d'étude proposés par les conseillers eux-mêmes

a) Analyser la réalité actuelle dans laquelle se développe l'activité économique par rapport au consommateur, et proposer des mesures pour protéger et améliorer leur capacité de décision.

b) Identifier les domaines, secteurs ou sous-secteurs de l'économie où le marché, pour différentes raisons, ne joue pas un rôle efficace dans une répartition satisfaisante des ressources.

c) Proposer des mesures tendant à poursuivre la débureaucratization des structures de l'Etat afin d'en améliorer l'efficacité, en limitant l'action de l'Etat, à un rôle strictement subsidiaire comme le prévoient les institutions.

d) Sur le plan social, analyser l'évolution et la situation actuelle de la répartition du revenu entre les différentes couches de la population et son effet sur la répartition des dépenses sociales de l'Etat, et proposer des mesures susceptibles d'assurer une meilleure répartition des dépenses sociales et de les focaliser sur les couches de la population de faible revenu.

e) Analyser l'état actuel de la justice au Chili et proposer les mesures de réforme qui pourraient être nécessaires afin de moderniser et activer les procédures pour améliorer l'administration de la justice, la rendre plus efficace et plus technique.

f) Etudier les moyens qui permettraient au secteur privé de contribuer au financement de programmes de construction de logements pour compléter l'action des pouvoirs publics en la matière, afin de réduire le déficit dans ce domaine.

g) Etudier, globalement, les problèmes de pollution et d'utilisation des ressources naturelles renouvelables, afin de proposer aux autorités des mesures tendant à éviter la détérioration de notre environnement, en assurant l'équilibre indispensable qui doit exister entre les normes techniques régissant le droit collectif à un environnement non pollué et le développement économique dont le pays a besoin.

### III. Rapports remis au gouvernement

a) Recommandations tirées du "Message adressé par le Saint-Père lors de sa visite au Chili".

b) Analyse du système de prévision chilien.

### COLOMBIE

[Original : espagnol]

[24 juin 1987]

Il y a déjà longtemps que l'on parle de participation communautaire en Colombie, mais il est utile de préciser que celle-ci n'est pas seulement fonction des bénéficiaires des services de l'Etat, mais que les agents de l'administration publique sont eux aussi chargés d'en faire quelque chose de concret, ce qui n'est possible que s'il y a dialogue, c'est-à-dire quand la communauté est disposée à appuyer l'effort des pouvoirs publics et que les représentants du secteur public encouragent et guident l'intervention des particuliers, des familles et des organisations et voient dans leurs préoccupations et leurs suggestions un apport important susceptible de contribuer au succès des programmes gouvernementaux. Conjuguer les efforts, les idées, les initiatives et mettre en jeu notre créativité et notre capacité d'action constituent l'une des meilleures stratégies pour la promotion de véritables transformations économiques, sociales et culturelles.

Au cours des 30 dernières années, les gouvernements qui se sont succédé ont accordé une place à la participation communautaire dans les plans de développement économique et social nationaux, dans l'idée qu'il s'agissait d'un élément indispensable, propre à renforcer l'efficacité de l'action de l'Etat et à relever le niveau de progression et de bien-être de la collectivité. Il est de plus en plus nécessaire de faire appel à la participation active et démocratique de la population à l'élaboration et à l'exécution des activités entreprises par l'Etat, afin de garantir la réussite des solutions envisagées.

A une époque où la majorité des pays dont on dit qu'ils sont en développement se débattent dans une grave crise de caractère politique, économique et social, la participation des citoyens à la recherche de nouvelles solutions permettant une meilleure entente et une coexistence pacifique se fait indispensable.

La stratégie qui tend à inscrire la participation communautaire dans la solution des problèmes nationaux a vu le jour dans les pays qui ont souffert des rigueurs de la deuxième guerre mondiale. Grâce aux résultats positifs de cette expérience, des organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains ont retenu et perfectionné cette méthodologie et se sont chargées d'en encourager et d'en

recommander l'application dans les pays en développement. En Amérique latine, des pays comme l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur et le Venezuela appliquent avec succès cette nouvelle méthode de travail. La Colombie pour sa part a fait des progrès considérables à cet égard et la participation communautaire y a sa place au niveau non seulement public, mais privé - ses splendides expériences ont été bien accueillies à l'étranger.

Les programmes d'autoconstruction sont le plus vieil exemple de participation communautaire et illustrent bien la véritable capacité d'action du peuple colombien. La Colombie a réalisé des expériences importantes dans ce domaine; dans le développement de programmes placés sous l'égide de différents services de l'administration, la communauté a joué un rôle prépondérant comme l'illustrent les programmes d'autoconstruction qui progressent dans plusieurs villes du pays; ces projets sont le fruit d'une concertation visant à assurer de meilleures conditions de vie à la population, surtout aux secteurs les moins favorisés.

Ces programmes ne naissent pas de l'improvisation ni du hasard, mais sont le résultat d'un esprit animé par une véritable mystique communautaire, capable de supporter et de sacrifier bien des choses. C'est ainsi qu'il faut aller à la rencontre des communautés pour les organiser, les guider et les conseiller et dégager ainsi un véritable objectif de développement national; il faut surmonter bien des obstacles pour parvenir au but, en premier lieu organiser la communauté, ce qui implique que l'on s'y intègre et que l'on partage avec elle tous les problèmes et toutes les contraintes rencontrés; de chaque expérience surgissent des exemples remarquables : la formation technique de la communauté à la participation suscite un intérêt pour l'amélioration des conditions de vie, d'où le lancement de programmes d'amélioration du logement, de conservation des aliments, de soins infantiles, de cours de formation professionnelle à des techniques qui pourront ultérieurement être une source de revenus pour la famille, de campagnes de vaccination et d'assistance médicale, de campagnes d'alphabétisation et d'autres programmes encore; les programmes d'autoconstruction visent tout d'abord à satisfaire des besoins essentiels et parallèlement à former les bénéficiaires aux techniques de construction et à l'utilisation des matériaux, ce qui leur sert plus tard à trouver de nouveaux débouchés.

Depuis 1957, année où a été créée la Commission de rééducation chargée d'étudier les causes de la violence et de formuler des recommandations propres à assurer le retour à la normale, les différents gouvernements qui se sont succédé ont développé progressivement l'étendue des domaines de participation et de concertation entre la collectivité et les organismes publics et privés.

#### Le secrétariat à l'intégration populaire

En 1975, le gouvernement a créé le Secrétariat à l'intégration populaire, qui dépend du cabinet du Président de la République, pour orienter et coordonner l'application de la politique sociale du gouvernement et stimuler la participation communautaire dans le pays, en mobilisant les énergies de la population dans les quartiers, les villages et sur les lieux de travail.

Le Secrétariat à l'intégration populaire s'acquitte fort bien de cette fonction dans le cadre du programme "intégration des services et participation de la collectivité" qui est exécuté avec la collaboration de différents services de l'administration pour améliorer les conditions de vie des habitants des zones non intégrées des villes, et dont la stratégie fondamentale est l'action communautaire.

La politique de participation populaire, ouverte et démocratique, qui joue un rôle d'orientation et sur laquelle on insiste toujours plus, se traduit par l'effort de promotion, d'animation et d'organisation communautaire déployé par le Secrétariat dans les zones non intégrées de 24 villes moyennes visées par le programme et là où des situations spéciales exigent sa présence, c'est-à-dire là où il intervient pour fournir à la population les ressources et les outils dont elle a besoin pour réaliser ses aspirations. Il s'agit d'une tâche qui exige le soutien de tous les Colombiens pour améliorer les voies de communication et d'entente, éléments indispensables à l'instauration de la paix en Colombie et au renforcement de la vocation démocratique propre au peuple colombien.

#### Formation à l'intégration communautaire urbaine

Pour garantir la participation effective de la communauté, le Secrétariat à l'intégration populaire, en collaboration avec le Service national d'apprentissage (SENA), a mis au point une nouvelle méthode de travail avec la communauté qui comprend un processus de réflexion et de formation à l'action, afin d'inciter les membres de la communauté à se regrouper et assumer leurs responsabilités selon leurs intérêts et leurs capacités, et, partant, de faciliter une action conjointe de la communauté et des pouvoirs publics.

Le projet "formation à l'intégration communautaire urbaine" a été conçu en tenant compte de l'expérience faite par le SENNA avec son programme CAPACA et le Secrétariat à l'intégration populaire avec le programme d'intégration des services et de participation de la collectivité.

Développer l'action conjointe de la collectivité et des pouvoirs publics suppose un processus délicat de réflexion et de prise de conscience de la part des deux parties, mais surtout de la part de ceux qui jouent un rôle au gouvernement et ont accepté la responsabilité de servir d'agent du gouvernement pour mettre en marche les différents mécanismes institutionnels qui assureront à leurs compatriotes une plus grande gamme de services mieux adaptés.

#### Plan social pour la paix

Le travail accompli par le Secrétariat à l'intégration populaire dans le domaine de la coordination des services institutionnels et plus particulièrement dans la promotion et le soutien de la participation communautaire est reconnu au niveau national. Grâce à cette expérience positive, le gouvernement l'a chargé dernièrement de coordonner le plan national de rééducation, ou plan social pour la paix, à l'exécution duquel participeront près de 70 services au profit de 160 communes.

Ce plan est l'élément essentiel de la politique de paix, économique et sociale, devenue objectif prioritaire des derniers gouvernements. Il vise à rétablir les conditions sociales, économiques et politiques propres à consolider la paix, en recourant à la consultation directe des bénéficiaires et à leurs initiatives, suggestions et ressources pour tirer le meilleur parti possible des services offerts par les pouvoirs publics. Le Secrétariat à l'intégration populaire joue un rôle très important dans sa mise en oeuvre, en matière non seulement de coordination, mais surtout de conception et de mise en route des mécanismes propres à garantir l'intervention de la communauté à tous les stades du processus de programmation, d'exécution et d'évaluation du plan. Le plan représente l'ensemble des actions gouvernementales à mettre en oeuvre dans les zones touchées par la violence politique pour améliorer l'infrastructure et la prestation des services.

Il s'agit de fournir les éléments théoriques et pratiques nécessaires pour activer le processus de participation communautaire qui sera déclenché dans le cadre du plan social pour la paix et de donner corps à ces paroles prononcées au cours de son mandat par le Président, Belisario Betancur : "Quand les citoyens pourront exercer année après année leur droit et leur devoir de participation populaire, alors et seulement alors nous pourrons dire que notre démocratie a gagné en profondeur et en solidité, en sens social et en efficacité, et que notre peuple a cessé de subir l'histoire pour en devenir le protagoniste ...".

#### JAMAÏQUE

[Original : anglais]

[8 septembre 1988]

L'étude du Secrétaire général sur la participation populaire est une analyse détaillée de la notion de participation en tant qu'élément essentiel du processus de développement et de ses rapports avec la promotion et la réalisation de tous les droits de l'homme.

Comme le montre le rapport du Secrétaire général, la notion de participation populaire n'est pas nouvelle. Au fil des ans, elle a évolué en passant par des activités axées sur l'effort collectif qui ont servi de cadre au progrès économique et social. Plusieurs instruments internationaux tels que la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social font état de l'importance de la participation populaire.

Il était inévitablement difficile de dégager une définition universelle de la participation populaire, vu l'éventail des systèmes politiques, socio-économiques et culturels examinés dans l'étude en question. Les définitions générales données de cette notion (par. 25) visent à embrasser les manifestations multiples et variées, tout en soulignant le rôle de l'action collective.

Le Gouvernement jamaïcain voit dans la participation populaire un facteur indispensable de développement qui permet d'identifier les problèmes et les perspectives de développement. La participation collective, tant verticale qu'horizontale, permet de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes qui contribuent utilement au développement général.

La participation populaire a manifestement une dimension "droits de l'homme". La reconnaissance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont inhérents à la participation populaire. Celle-ci implique par conséquent l'existence de la liberté d'expression, d'association et des autres droits de l'homme fondamentaux.

A cet égard, le Gouvernement jamaïquain estime que l'étude est particulièrement utile dans la mesure où elle révèle que la participation populaire est l'une des pierres d'angle de la démocratie. Il ne peut y avoir de véritable participation en l'absence de démocratie. Réciproquement, le processus démocratique milite en faveur de la participation populaire. Il faudrait garantir une participation active dans tous les domaines de la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.

A la Jamaïque, le processus politique garantit la participation populaire. Le peuple jamaïquain a exercé son droit à l'autodétermination lorsque le pays s'est acheminé vers l'indépendance. La Jamaïque a vu le jour en tant qu'Etat indépendant et souverain en août 1962, à la suite d'un référendum organisé sur la base du scrutin universel des adultes. Depuis qu'elle a gagné son indépendance politique, le droit à l'autodétermination en tant qu'expression de participation populaire au processus démocratique continue de s'exercer. Grâce au scrutin universel des adultes, les citoyens peuvent choisir leurs représentants politiques à l'occasion d'élections libres, honnêtes et régulières. Ils sont aussi libres de participer aux activités du parti politique de leur choix. Il existe par ailleurs des commissions parlementaires composées de représentants des partis politiques, chargées d'examiner les projets de loi et la politique du gouvernement. L'opinion publique est souvent invitée à se prononcer sur les problèmes d'intérêt national. Enfin, la participation populaire aux prises de décisions est encouragée par la création de comités consultatifs dont les membres proviennent de toutes les couches de la population.

L'existence de coopératives, en particulier dans les zones rurales, d'associations de citoyens et d'organisations bénévoles facilite aussi la participation populaire. Il s'est avéré que la participation d'associations implantées dans les communautés assurait l'adoption d'initiatives de développement au niveau local. Les syndicats sont libres d'exercer leurs activités dans la pratique, conformément à la loi. Les négociations collectives sur les conditions de travail et parfois sur les questions de gestion entre employeurs et employés - par le biais de leurs représentants syndicaux - permettent une participation effective des travailleurs à la prise des décisions qui les touchent dans leur vie professionnelle.

Enfin, il convient d'ajouter qu'à la Jamaïque, la participation active au développement de groupes vulnérables et défavorisés - femmes, jeunes, personnes âgées et handicapés - est assurée par la création de mécanismes leur permettant de prendre part aux prises de décisions, en particulier sur les mesures susceptibles de les toucher directement.

MEXIQUE

[Original : espagnol]

[21 septembre 1988]

L'étude (E/CN.4/1985/10) présente les principes fondamentaux de la participation populaire en tant que facteur important du développement, qui sont mentionnés aussi bien dans les résolutions de l'Assemblée générale que dans celles de la Commission des droits de l'homme, et pris en considération dans divers articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans les Pactes internationaux et dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Le concept de participation populaire que l'étude du Secrétaire général s'attache à définir s'inscrit dans le code des orientations tracées au cours de la Décennie précitée, qui s'inspirent du principe suivant : "le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés".

Au Mexique, ainsi qu'il est indiqué dans l'étude, la participation des agriculteurs, qui a pour cadre des associations de producteurs, des coopératives, des exploitations collectives (ejidos) et d'autres groupements à caractère volontaire, est orientée vers la réalisation d'un développement rural intégré. Par ailleurs, les communes ont donné une impulsion aux programmes de développement national et régional, en redistribuant les richesses nationales dans les diverses régions du pays.

En ce qui concerne l'administration effective de la justice, le gouvernement du président Miguel de la Madrid s'est appliqué à promouvoir une réforme judiciaire par le biais de consultations populaires, en améliorant le fonctionnement de la justice et en renforçant la confiance et le sentiment de sécurité qu'inspirent les institutions; tout Mexicain a la certitude de pouvoir bénéficier d'un jugement rapide, impartial, gratuit, complet et rendu par des tribunaux indépendants.

Pour établir des conditions et un cadre juridique propices à une pleine jouissance des droits politiques, une réforme électorale a été menée à bien, ce qui a permis de jeter les bases de la participation des citoyens à l'administration du District fédéral, en vue d'une amélioration du niveau de vie de la population; en outre, un programme de réorganisation électorale a été mis en oeuvre de manière à consolider le système mixte de représentation et à instituer dans ce domaine un nouveau mécanisme d'examen et de règlement des différends, tenant compte des avis, des objections et des propositions des citoyens, des partis politiques et de l'administration.

Par ailleurs, il convient de mentionner les efforts déployés par le Mexique, dans le cadre de ses institutions, pour assurer une participation des habitants dans leurs différentes sphères d'activité.

L'organisme chargé de la promotion intégrée de la famille (Desarrollo Integral de la Familia) (DIF) s'est ainsi appliqué à encourager la participation des jeunes dans la société, notamment par les moyens suivants :

promotion de l'enseignement primaire obligatoire, égalité juridique entre enfants légitimes et enfants nés hors du mariage, rééducation des jeunes délinquants et protection du droit de faire partie d'une famille.

Cet organisme oeuvre également en faveur de l'intégration de la femme dans les activités économiques et apporte son appui au rôle central qu'elle joue dans la famille et dans la communauté.

Pour pouvoir mieux traiter les questions touchant aux programmes destinés à la jeunesse, le gouvernement s'en remet, depuis 1977, au Consejo Nacional de Recursos para la Atención de la Juventud (CREA), qui a pour tâche de procéder et de veiller à l'amélioration des différents modes d'information, de promotion et de participation des jeunes au sein d'organisations culturelles, sportives, universitaires et de loisirs.

Enfin, en ce qui concerne les questions relatives à la vieillesse, un institut national du troisième âge (Instituto Nacional de la Senectud) a été créé pour mener et coordonner par l'intermédiaire du système national de santé, des actions en faveur des personnes âgées sous la forme de services d'aide et de soins médicaux, ainsi que pour encourager l'activité productive de ces personnes et établir les conditions nécessaires à leur intégration dans la société.

#### PANAMA

[Original : espagnol]

[17 mai 1988]

#### La participation populaire sous ses diverses formes, en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme

Le Ministère du travail et du bien-être social, par le truchement de la Direction nationale de l'enfance et de la famille, a notamment pour tâche de veiller à ce que les problèmes de l'enfance et de la famille qui se posent au Panama soient analysés, pris en considération et résolus de manière suivie.

Sur le plan opérationnel, ces tâches sont exécutées par des unités administratives s'occupant des questions suivantes : bien-être et promotion de la famille, orientation des enfants, promotion et formation des femmes, bien-être des personnes âgées, jeunesse et prévention, services d'appui, coordination technique et statistique, et coordination administrative.

#### A. Département de promotion et de formation de la femme

Le Département de promotion et de formation de la femme est l'unité opérationnelle chargée de la planification et de la mise en oeuvre des programmes destinés à la population féminine de 15 à 45 ans. Son objectif principal est d'encourager l'élaboration de programmes permettant d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société et leur participation à la vie sociale et économique des communautés dans lesquelles ils vivent.

A cet effet, le Département a mis en place les cinq sous-programmes suivants :

1. Formation : ce sous-programme vise à fournir à des groupes de femmes et à leurs familles des connaissances théoriques et pratiques dans les différentes sphères du développement individuel et collectif, de manière à favoriser la création d'associations féminines dans les communautés. La population desservie comprend notamment des personnes participant, au niveau communautaire, à des projets de production ou exerçant une activité professionnelle dans des disciplines liées aux sciences sociales ou ayant trait à la famille.
2. Projets de production : ces projets ont pour but d'aider les femmes qui ne peuvent pas trouver de travail à se regrouper en vue d'acquérir une formation et d'entreprendre des activités destinées à améliorer leurs conditions de vie. L'organisation de tels groupes consiste entre autres à essayer d'obtenir des ressources auprès d'organisations internationales et d'autres entités gouvernementales. A l'heure actuelle, quatre projets de production ont mis sur pied, auxquels participent au total 39 femmes. Ces groupes mènent des activités dans divers domaines.
3. Centre de documentation sur la femme : ce centre est chargé de recueillir et de classer les renseignements intéressant les femmes qui sont publiés par des organismes spécialisés. Toute la documentation qui y est disponible peut être consultée par le grand public.
4. Recherche : Ce sous-programme a pour objet la réalisation d'études sur divers aspects de la vie de la femme panaméenne, dont les résultats constituent le principal support des activités menées au titre des programmes. Une autre tâche consiste à établir, à partir des renseignements ainsi obtenus, une documentation bibliographique susceptible d'être consultée au Centre de documentation.
5. Formulation de projets : Il s'agit de planifier et d'élaborer des activités visant à répondre à des problèmes spécifiques qui touchent la population féminine en général, processus auquel participent des institutions des secteurs public et privé s'intéressant à la question.

Telles sont les contributions du Département de promotion et de formation de la femme (Office panaméen de la femme) à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, eu égard à la nécessité constante d'améliorer - sur les plans tant quantitatif que qualitatif - la participation de ces dernières, qui représentent la moitié de la population panaméenne et qui ont été et demeurent une ressource humaine indispensable à l'instauration d'un monde nouveau et pacifique.

#### B. Département du bien-être des personnes âgées

Objectifs : i) favoriser le bien-être physique, psychique et social de la population âgée du pays, qu'il s'agisse de personnes socialement actives ou de celles qui sont prises en charge dans des centres spécialisés; ii) tirer parti des aptitudes et des compétences des personnes âgées, dans leur intérêt propre et dans celui du pays en général; iii) encourager, aux niveaux de la famille

et de la communauté, la mise en oeuvre d'activités positives à l'égard de leur situation, en vue d'efforts conjoints tendant à assurer leur bien-être; iv) formuler des principes directeurs applicables aux centres qui s'occupent des personnes âgées dans la République du Panama; v) procéder à l'examen des cas portés à son attention et en assurer le suivi; vi) examiner et contrôler l'activité des centres spécialisés.

C. Direction nationale de l'enfance et de la famille : Département de la jeunesse et de la prévention

Ce département est chargé d'élaborer et d'exécuter des programmes et des activités de nature préventive à l'intention de la jeunesse. D'après des données statistiques (recensement de 1980), la population totale du Panama comprend 1 831 399 habitants, dont 373 398 jeunes âgés de 15 à 24 ans. Comme le laissent entrevoir les chiffres précités, cette section de la population nécessite de nombreux services, du fait des problèmes multiples auxquels elle est confrontée en raison de l'évolution permanente que connaît la société.

Les programmes du Département s'adressent avant tout aux jeunes Panaméens qui vivent dans des quartiers défavorisés, dans des secteurs populaires, tout comme au sein de la communauté en général.

Objectifs généraux : i) Recenser les besoins en fonction desquels seront mis au point des programmes et des activités susceptibles de contribuer au développement complet des jeunes; ii) assurer la participation et la collaboration des parents aux différents programmes du Département; iii) mettre en oeuvre des activités propres à élever le degré d'instruction, le niveau culturel et la qualité des loisirs de la jeunesse, et à accroître sa participation active à la vie de la communauté.

PROGRAMME DE SOUTIEN ET D'ORIENTATION DES JEUNES (HORS INSTITUTION)

Ce programme a été mis en place afin de répondre, au niveau national, aux besoins de jeunes étudiants qui sortent d'institutions de protection de la jeunesse subventionnées par le Ministère du travail et du bien-être social, et de ceux qui, dans différents secteurs, rencontrent des difficultés socio-économiques.

Les étudiants sélectionnés doivent suivre des études secondaires dans des collèges publics et obtenir comme moyenne au minimum la note 3. Les bénéficiaires reçoivent une allocation bimestrielle de 30 balboas. Un montant fixe de 17 000 balboas est affecté chaque année au programme, ce qui permet de soutenir 141 étudiants du pays.

Le maintien de l'aide fournie à chaque étudiant au titre du programme dépend de divers facteurs, notamment la nécessité d'une telle aide, les responsabilités qu'assume l'intéressé et sa participation aux activités qui lui sont proposées. Pour encourager les étudiants qui obtiennent une bonne moyenne, une coordination est établie avec l'Institut de formation et de mise en valeur des ressources humaines (IFARHU) aux fins de l'octroi de bourses d'étude. Bien entendu, les bénéficiaires continuent d'être supervisés dans le cadre du Programme, ce qui permet de s'assurer de leurs résultats scolaires et de l'utilisation de leur bourse. Grâce à l'appui apporté par l'IFARHU, le champ d'application du programme pourra ultérieurement être élargi, de manière à répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants.

Objectif général : contribuer à améliorer la situation socio-économique d'étudiants en difficulté pour leur permettre d'achever leurs études secondaires

Objectifs spécifiques : i) Concourir au processus de formation des jeunes étudiants au moyen d'activités socio-éducatives; ii) organiser, au niveau des provinces, l'appui apporté aux bénéficiaires du programme; iii) établir une coordination avec les établissements d'enseignement en vue de l'examen des situations particulières, d'une mobilisation des ressources et du suivi universitaire des jeunes visés par le programme; iv) s'occuper des jeunes et les orienter à titre individuel ou en groupes dans les différentes situations susceptibles de se présenter; v) fournir des orientations aux parents au sujet des problèmes et des besoins de la jeunesse.

#### ORGANISATION DE GROUPES DE JEUNES

Face aux problèmes innombrables que rencontrent les jeunes (résultats scolaires médiocres, abandon scolaire, grossesse précoce, toxicomanie, maladies sexuellement transmissibles, problèmes familiaux, mauvaise utilisation du temps libre, chômage, etc.) et compte tenu du caractère limité des ressources consacrées à ce groupe important de la population, il est essentiel de mettre en oeuvre un programme permettant de mener des activités sur une plus large échelle.

Il s'agit en l'occurrence de mettre en place, au niveau communautaire, des groupements qui, en bénéficiant des conseils et des orientations du Département de la jeunesse et de la prévention, s'attacheront à encourager parmi leurs membres des activités constructives et la recherche de solutions à leurs problèmes. La création de telles organisations revêt une grande importance, étant donné que la proportion de jeunes dans la population du pays s'élève à plus de 50 % et devrait continuer d'augmenter, notamment en raison de la croissance accélérée et de l'allongement de l'espérance de vie de la population.

L'accent sera mis principalement sur la prévention, étant donné que ce domaine d'activité a été jugé essentiel pour permettre aux jeunes d'analyser les diverses situations auxquelles ils sont confrontés et leur donner les moyens de définir des solutions et de prendre eux-mêmes les décisions qui les intéressent au premier chef, en se préparant ainsi à assumer les responsabilités de la vie d'adulte.

Objectif général : Organiser les jeunes du pays en vue de prévenir des situations conflictuelles et de trouver divers types de solutions aux problèmes que rencontre aujourd'hui ce secteur de la population.

Objectifs spécifiques : i) Mettre en place, au niveau des communautés, des groupes de jeunes qui pourront s'appliquer conjointement à analyser leurs difficultés et chercher des moyens de les aplanir; ii) fournir des orientations aux jeunes et à leurs parents sur des questions présentant un intérêt commun; iii) prévenir les situations conflictuelles susceptibles d'affecter l'évolution psychique et sociale des jeunes; iv) améliorer leur niveau social, scolaire et culturel au moyen de différentes activités; v) examiner les situations familiales et individuelles qui touchent directement les jeunes.

PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES GROUPES VULNERABLES OU DEFAVORISES

MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIDE-MOI A GRANDIR" DANS LA ZONE INDIGENE DE GUAYMI  
SAN CRISTOBAL (BOCAS DEL TORO)

Le projet d'éducation non institutionnalisée "Aide-moi à grandir" a été entrepris en tant que projet pilote sur l'île de San Cristobál, dans le but de contribuer au développement intégral des enfants de 2 à 5 ans avec la participation active de la communauté et des parents et en recourant à des moyens d'action tels que :

- la promotion et la formation au niveau communautaire;
- dans le domaine de la nutrition, l'exploitation de potagers par les familles;
- dans celui de la santé, la surveillance de la croissance et les vaccinations;
- une stimulation du développement.

L'île de San Cristobál, située dans la province de Bocas del Toro, compte 240 habitants, parmi lesquels 150 participent de manière volontaire, active et systématique au projet en question. A l'heure actuelle, 60 femmes jouent un rôle de premier plan dans les activités entreprises à ce titre. Ces femmes participent au programme en compagnie de leurs enfants, âgés de 2 à 5 ans, et ce, pendant une période de trois ans, au cours de laquelle elles consacrent un certain nombre d'heures par semaine à une série d'activités menées avec eux. Une assistante (animatrice bénévole), préalablement formée par l'organisme d'exécution, fournit à la mère, dans le cadre de visites hebdomadaires à domicile, des instructions concernant des activités psycho-motrices, cognitives et à composante affective. En fin de semaine, les mères se réunissent en groupes avec l'animatrice, analysent tout ce qui a été fait durant la semaine et participent à des activités éducatives se rapportant à leur rôle de mère.

Lorsque l'animatrice rend visite aux mères, elle est munie d'un manuel didactique et des matériels nécessaires pour la semaine suivante, dont elle leur enseigne le maniement en recourant à un jeu de rôles. L'assistante et la mère jouent en alternance les rôles de la mère et des enfants, ce qui permet aux mères de se familiariser parfaitement avec les matériels. Celles-ci sont encouragées à participer dans la mesure de leurs moyens et demeurent l'élément central du projet.

Outre les tâches éducatives susmentionnées, ces femmes contribuent aussi aux travaux agricoles (semailles, ramassage des récoltes, etc.). De plus, elles fabriquent des vêtements pour leurs enfants et préparent des plats pour leur propre consommation ainsi que pour la vente, en vue d'améliorer le revenu familial.

MINISTÈRE DU LOGEMENT

1. Mesures d'incitation à l'autoconstruction

D'importantes facilités sont octroyées pour l'acquisition de matériaux de construction peu onéreux, de manière que les familles disposant de ressources pécuniaires modestes puissent construire leur logement elles-mêmes ou avec l'aide de voisins. En outre, les villageois sont formés sur place à des techniques rudimentaires de construction, avec l'aide de diplômés de l'INAFORP qui travaillent dans leur propre communauté.

2. Participation populaire à la construction de logements

Depuis de nombreuses années, il est d'usage, dans les zones rurales, que les voisins, groupés en juntas de embarre o de vecinos, s'entraident pour construire la maison de l'un ou l'autre; en outre, au sein des communautés rurales, les agriculteurs se regroupent en coopératives et participent à la construction des bâtiments dont ils ont besoin.

Il existe aussi des groupements communaux et locaux (organisations reconnues sur le plan juridique) qui prennent en charge des travaux d'intérêt public tels que l'entretien des égouts, le nettoyage des rues dans un quartier ou une agglomération, l'aménagement de latrines, etc.; les problèmes d'ordre général sont du ressort des groupements communaux, tandis que les groupements locaux travaillent de concert avec divers comités et coopératives et d'autres organismes de type communautaire.

3. Fournitures de logements et d'infrastructures adaptés aux possibilités économiques des intéressés

Etant donné que le logement est un des éléments les plus importants de la vie familiale, l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère du logement, a fourni des logements fonctionnels à un certain nombre de communautés dans diverses régions du pays, en mettant également en place des services essentiels d'infrastructure - eau (au moyen de réseaux d'adduction provisoires alimentés à partir d'un puits ou d'une citerne d'eau, et aboutissant à des points d'eau collectifs), rues, systèmes d'écoulement des eaux de pluie et approvisionnement en électricité - avec la participation d'organismes municipaux, d'autres institutions publiques et de la communauté elle-même.

4. Projet de lotissements viabilisés

Ce projet, qui est appliqué pratiquement à l'échelle du pays, vise à encourager les familles à construire leurs propres logements en leur fournissant tous les services collectifs requis (tracé et aménagement de rues, alimentation en eau et en électricité). Les familles disposant d'un pouvoir d'achat plus important peuvent bénéficier de prêts de matériaux pour entreprendre la construction d'habitations "évolutives".

5. Participation de la communauté en vue de garantir l'accès à un logement aux personnes à faible revenu

Il faudrait lancer une vigoureuse campagne d'organisation, aux niveaux tant de l'Etat que des communautés, pour que les familles les plus démunies puissent accéder à une formule de logement; différentes communautés oeuvrent déjà dans ce sens dans le cadre de séminaires et de colloques, dont les thèmes vont de l'alphabétisation des adultes à l'octroi d'une formation concernant la mise en place de structures rustiques à base de bois et de parpaings, à l'aide de pelleteuses de type CINVA.

6. Formation

L'Etat, par le canal de différentes institutions gouvernementales telles que le Ministère du logement, le Ministère des travaux publics et d'autres organismes, a fourni des conseils techniques aux communautés dans les secteurs de la construction de logements et de l'urbanisation et, par l'intermédiaire de l'Institut national de formation professionnelle (INAFORP), a formé du personnel qui joue lui-même un rôle multiplicateur, en collaborant avec les communautés à la construction de logements auto-assistés; en outre, l'Etat a détaché des techniciens qui fournissent une aide pour la mise en place de certains services (distribution d'eau dans les zones rurales, forage de puits artésiens, etc.).

7. Amélioration des établissements occupés à titre précaire

Le Gouvernement national, par l'intermédiaire du Ministère du logement, assume par ailleurs les tâches suivantes : intervenir en qualité de médiateur entre les propriétaires et les personnes installées de manière illicite sur leurs terres; jouer le rôle qui lui revient, depuis le début de l'occupation proprement dite jusqu'à la réalisation d'enquêtes sur la situation socio-économique des occupants; délimiter les terrains occupés et en identifier les propriétaires; négocier l'achat de ces terres suivant leur valeur immobilière; et déterminer la meilleure façon de mettre en valeur le site occupé (lotissement, mise en place d'infrastructures, légalisation de la propriété des terres).

Enfin, les personnes qui disposent de moyens financiers suffisants pour s'engager dans l'acquisition de la parcelle et des matériaux de construction nécessaires peuvent bénéficier d'un "prêt de matériaux" d'un montant maximal de 3 000 balboas, destiné à leur permettre d'entreprendre la construction d'un logement évolutif.

QATAR

[Original : arabe]

[7 septembre 1988]

De manière générale, l'Etat du Qatar souscrit aux idées qui sont exposées dans l'étude du Secrétaire général intitulée "La participation populaire sous ses diverses formes en tant que facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme" (E/CN.4/1985/10 et additifs). Au niveau national, le concept de participation populaire s'inscrit dans le contexte suivant :

L'Etat du Qatar a été créé sur une base constitutionnelle, conformément à la volonté de son peuple, en tant qu'Etat social-démocratique régi par le principe de la primauté du droit. En raison même de la nature démocratique de ce système politique, une importance primordiale est accordée à la participation populaire dans les divers aspects de l'organisation et de l'administration des institutions du pays et, par conséquent, dans la mise en oeuvre des droits politiques.

Il appartient à l'Etat de veiller à ce que toute personne dont les droits ou les libertés fondamentales ont été violés puisse saisir les tribunaux et les autres organes s'occupant de l'administration de la justice pour réclamer un dédommagement équitable ou une réparation satisfaisante à l'égard de tout préjudice occasionné par de tels actes.

L'objectif ultime du Qatar est d'améliorer constamment le bien-être de l'ensemble de sa population grâce à la pleine participation de celle-ci au processus de développement et à une répartition équitable des avantages qui en résultent.

#### SENEGAL

[Original : français]

[1er décembre 1987]

Il convient de signaler d'autres structures (à part la communauté rurale) mises en place par les populations tant rurales qu'urbaines, qui concourent à l'efficacité de la participation populaire au développement et à l'exercice de ce droit fondamental.

Il s'agit :

- des 400 coopératives rurales et de plus de 4 000 sections villageoises dont les membres et organes directeurs font face aux exigences d'une véritable autogestion;
- des organisations paysannes villageoises ou intervillageoises structurées et dotées de moyens propres - regroupant des adultes et des jeunes (des deux sexes) autour d'objectifs d'autodéveloppement et qui traitent, en général, directement avec les partenaires nationaux ou étrangers;
- de 1 380 groupements de promotion féminine, organisés en fédérations nationale, régionales, départementales et locales autour d'activités de production pouvant générer des ressources financières destinées à réaliser des projets à caractère social, économique ou culturel dans les villages et quartiers.

II. REPONSES RECUES D'ORGANES DES NATIONS UNIES  
ET DE SERVICES DU SECRETARIAT

BUREAU DU COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

[Original : anglais]

[6 septembre 1988]

Ainsi qu'il ressort des rapports du Conseil des Nations Unies pour la Namibie intitulés, respectivement, "Situation sociale en Namibie" (document A/AC.131/285 du 25 juillet 1988) 1/ et "Eléments politiques nouveaux concernant la Namibie" (document A/AC.131/284 du 13 juillet 1988) 2/, où il est question des mesures répressives, de l'état d'urgence et de la loi martiale imposés par l'Afrique du Sud, la situation régnant en Namibie ne favorise pas la participation populaire en tant que facteur du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme, et la majorité écrasante de la population continue d'être privée de ses droits et de ses libertés fondamentales.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

[Original : français]

[11 août 1988]

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ne saurait, d'une manière générale, méconnaître l'impact de la participation populaire sur le développement et sur la réalisation des droits de l'homme, qu'il s'agisse de l'épanouissement de la personnalité individuelle, ou de la maîtrise par les collectivités humaines de leur propre destin.

Dans le champ de ses compétences, le HCR s'efforce, en collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil des réfugiés et les organisations non gouvernementales qui participent à la réalisation des programmes d'aide aux réfugiés, de promouvoir la participation de ces derniers aux activités destinées à améliorer leur condition. La participation populaire paraît être l'un des facteurs essentiels de la rupture de la dépendance qui leur est imposée par les circonstances, et comme particulièrement propice à l'émergence d'attitudes constructives à l'égard de tout processus visant à faciliter l'accès des réfugiés à l'autosuffisance, et par conséquent à leur restituer dignité et goût d'entreprendre.

C'est pourquoi, dans de nombreux projets, et notamment dans les projets multisectoriels destinés à des groupes importants de réfugiés, ceux-ci sont encouragés à participer, soit bénévolement, soit contre rémunération, à toutes sortes d'activités telles que : réfection des routes ou aménagement de voies d'accès aux camps; mise en place d'infrastructures sanitaires (unités de campagnes de vaccination, de soins, canaux d'écoulement des eaux usées, etc.); distribution de vivres et répartition des semences; diffusion de l'enseignement aux enfants d'âge scolaire; et toute forme d'organisation de vie associative, afin de rendre plus tolérable la condition de réfugié. Etant donné l'interdépendance entre ces différentes activités et les droits individuels des réfugiés, il va de soi que la participation populaire de ces derniers à leur propre développement ne peut que stimuler la réalisation de leurs droits.

---

1/ et 2/ Ces rapports peuvent être consultés au secrétariat.

### III. REPONSES RECUES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES

#### ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

[Original : anglais]

[24 octobre 1988]

1. L'étude du Secrétaire général est à la fois très complète et très instructive et, associée aux observations et aux renseignements fournis par les Etats Membres et par d'autres organismes des Nations Unies, permet de définir le cadre historique et philosophique de la participation populaire dans le processus de développement et en tant que droit fondamental de la population.

2. Elle démontre en outre qu'une telle participation est généralement considérée comme un élément nécessaire et reconnu du processus de décision dans un grand nombre de domaines, venant ainsi renforcer le principe fondamental de l'OMS qui consiste à envisager le développement de la santé sous l'angle des soins de santé primaires, centrés sur la participation des individus, des familles et des communautés.

3. La Conférence internationale sur les soins de santé primaires, tenue à Alma-Ata (URSS) en septembre 1978, a déclaré notamment que les soins de ce type :

Reflètent les conditions économiques et les caractéristiques socio-culturelles et politiques du pays et des communautés dont ils émanent et sont fondés sur l'application des résultats pertinents de la recherche sociale et biomédicale et de la recherche sur les services de santé, ainsi que sur l'expérience de la santé publique;

Exigent et favorisent au maximum l'autoresponsabilité de la collectivité et des individus et leur participation à la planification, à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des soins de santé primaires, en tirant le plus large parti possible des ressources locales, nationales et autres, et favorisent à cette fin, par une éducation appropriée, l'aptitude des collectivités à participer.

4. L'évolution de la participation des communautés au développement de la santé est un des 12 indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de santé pour tous fixé par l'OMS, indicateurs sur lesquels les Etats membres font régulièrement rapport à l'organisation. Les renseignements ainsi recueillis ainsi que les travaux approfondis que l'OMS a menés au cours des dix années écoulées donnent à penser que d'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine. L'engagement de la communauté est devenu une priorité fondamentale, que les professionnels et les administrateurs des services de santé doivent prendre en considération dans l'élaboration de programmes sanitaires.

5. Les activités de l'OMS se rapportant à la recherche-développement et à l'observation des situations et des tendances aux niveaux tant régional que mondial permettent par ailleurs de se rendre compte également des principaux problèmes liés à la participation de la population aux soins et aux programmes de santé qui la touchent au premier chef. Ces problèmes peuvent être résumés de la manière suivante :

5.1 Incompatibilité entre les mécanismes et processus de planification à l'échelle nationale, d'une part, et, de l'autre, les structures et processus nécessaires à la participation. Dans le domaine de la santé, une telle incompatibilité est encore accentuée par le fait que la plupart des services de santé sont structurés de manière à assurer avant tout des soins médicaux, au détriment de la capacité de prendre des initiatives et de jouer un rôle dominant dans le développement de la santé en tant que partie intégrante du développement socio-économique, du respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

5.2 Manque de savoir-faire pour ce qui est d'amorcer, d'encourager, de guider et de maintenir le processus de participation dans le secteur de la santé, et difficulté de l'entreprise consistant à s'inspirer de l'expérience d'autres secteurs (systèmes d'enseignement, développement communautaire, services de vulgarisation dans l'agriculture, groupes communautaires, etc.) et à collaborer avec eux.

5.3 Singularité du processus de participation dans un contexte donné. Ce fait est à présent bien connu et il n'existe effectivement pas de "méthodes éprouvées" applicables à la participation populaire dans le domaine du développement de la santé. Cependant, comme dans tout autre secteur, une telle participation ne peut pas être mise en pratique sans autre forme de procès, mais doit être introduite méthodiquement. Il revient aux agents de santé de faire appel à un éventail de méthodes susceptibles d'être appliquées, dans la pratique, à la participation de la communauté en matière de santé.

6. L'OMS s'attache dans une mesure croissante à chercher des solutions aux problèmes susmentionnés, notamment en concentrant ses efforts sur les systèmes sanitaires de district fondés sur les soins de santé primaires. On a constaté en effet que le district (ou toute autre circonscription comparable existant dans un pays donné) constitue, dans le système national de santé, une unité à la fois suffisamment étendue et facile à gérer, dans laquelle les politiques et les stratégies sanitaires nationales peuvent être conciliées avec les besoins, les initiatives et les ressources locales, et où des méthodes de participation adaptées à la situation et au contexte local peuvent être élaborées et mises en application.

7. L'étude a souligné à juste titre l'importance primordiale de l'information, de l'éducation et de la formation, conditions sine qua non d'une participation populaire efficace. Cela vaut peut-être encore davantage dans le domaine de la santé, où les connaissances scientifiques, les techniques et les procédés de gestion sont traditionnellement l'apanage des seuls professionnels. Le programme de l'OMS relatif à la promotion de la santé et à l'éducation sanitaire a été à cet égard conçu de manière à prendre en compte cet aspect crucial.

## IV. REPOSES RECUES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

## ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS

[Original : anglais]

[10 septembre 1988]

L'Association internationale des Lions Clubs est fermement attachée au respect des droits de l'homme. L'organisation, qui a un caractère non politique, est, de par sa structure, ouverte à tous les hommes et femmes de bonne réputation, sans considération de race, de croyance ou de couleur et/ou d'origine nationale.

Les Lions Clubs, qui sont présents dans 163 pays ou régions du monde, sont au SERVICE des personnes moins favorisées vivant dans leurs communautés. Ce concept de SERVICE s'applique notamment à l'aide médicale, à l'éducation, aux services hospitaliers, à la fourniture d'une eau pure, au forage de puits pour l'irrigation des cultures, à l'amélioration des services d'intérêt public (parcs, piscines, projets culturels, banques des yeux, recherche médicale) et à de nombreuses autres activités tendant à aider les autres dans la limite des possibilités financières du club local et/ou avec le concours de la Fondation internationale des Lions Clubs. L'esprit du "Lionisme" tient dans ses mots : "NOUS SERVONS", et l'organisation sert, de fait, tous les peuples du monde sans restrictions, si ce n'est celles liées à ses ressources pécuniaires et à sa capacité de faire face, selon que de besoin, à ses obligations financières.

## ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

[Original : anglais]

[21 juillet 1987]

Le Groupe des droits de l'homme de l'Association internationale de science politique a organisé à La Haye (Pays-Bas), en juin 1987, une conférence internationale sur les droits de l'homme et le développement. Les participants à cette conférence ont de fait, convenu que le rôle des groupements privés/populaires était extrêmement important pour la protection de toutes les formes de droits de l'homme reconnues sur le plan international.

FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'HABITATION, L'URBANISME ET  
L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

[Original : anglais]

[14 juillet 1988]

La question de la participation populaire a fait l'objet d'un examen approfondi dans les deux principaux domaines auxquels s'intéresse la Fédération, à savoir le logement et l'urbanisme/la planification régionale; cependant, elle est à présent abordée sous un angle plus technique. Il s'agit principalement de déterminer comment structurer et organiser la participation des citoyens et des résidents à la planification et à l'aménagement de leur cadre de vie. L'aspect relatif aux droits de l'homme n'est donc pratiquement plus évoqué dans le cadre des travaux de la Fédération.

UNION INTERNATIONALE DES VILLES ET POUVOIRS LOCAUX

[Original : anglais]

[16 août 1988]

En 1988, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV) créée en 1913 dans la ville de Gand (Belgique), a célébré son septante-cinquième anniversaire. Dès le départ, l'UIV s'est assigné les objectifs suivants : améliorer la qualité de l'administration et des services locaux; développer le bien-être des citoyens grâce à une administration locale plus efficace; défendre les intérêts des administrations locales dans les organisations gouvernementales internationales; et encourager la participation des citoyens aux affaires traitées par les administrations locales. Elle compte parmi ses membres : des associations gouvernementales aussi bien locales que régionales; un certain nombre de villes; des associations, autorités et ministères gouvernementaux aux niveaux local et régional; enfin, des associations professionnelles relevant de la fonction publique, des établissements d'enseignement et de recherche, et des particuliers travaillant dans des administrations locales et régionales ou dans les secteurs de la formation et de la recherche. Tous les membres de l'UIV sont attachés au renforcement des institutions gouvernementales à caractère démocratique existant à l'échelon local et à la mise en place d'administrations locales décentralisées là où elles n'existent pas encore.

L'UIV a pris récemment une initiative tendant à promouvoir et à soutenir les administrations locales, en adoptant, à son Congrès mondial tenu à Rio de Janeiro en 1985, une Déclaration mondiale sur l'"auto-administration" locale (World-Wide Declaration on Local Self-Government) \*/. Le but de cette déclaration est d'encourager les gouvernements nationaux à garantir un mode d'administration autonome au niveau local sous la forme d'une disposition constitutionnelle ou juridique. Cette Déclaration a été présentée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et devrait être examinée par le Conseil économique et social à ses sessions de 1989. Elle exprime l'attachement des praticiens et des défenseurs de l'administration locale au droit qui revient aux citoyens de participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques d'intérêt public et de jouer ainsi un rôle digne de ce nom dans le développement social et économique de leur pays.

UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN

[Original : français]

[20 septembre 1988]

Il est reconnu qu'au-delà des droits fondamentaux de l'homme proclamés dans la Déclaration universelle, dont on célèbre le quarantième anniversaire, et outre les droits qui dérivent de plusieurs conventions internationales et locales qui se sont suivies dans le temps, d'autres droits de l'homme, considérés comme ceux de la troisième ou quatrième génération, sans en être pour autant moins importants, ont suscité l'intérêt général.

---

\*/ Le texte in extenso (en anglais) de cette Déclaration peut être consulté au Secrétariat.

Etant donné que parmi les droits fondamentaux reconnus à l'homme il existe aussi celui de la propriété, qui est considérée comme un élément primordial du développement de la liberté de l'homme, il en découle, comme corollaire indispensable, la nécessité de garantir aussi le droit de transmettre la propriété aussi bien par contrats que par succession.

Pour ce qui concerne les contrats, il est notoire que bien souvent, le particulier est contraint à traiter avec des contractants bien plus forts que lui, que ce soit par leur position sociale ou par leur préparation culturelle; le problème est encore plus grave quand l'un des contractants est une banque, un institut de crédit, une compagnie d'assurance ou une importante société industrielle ou commerciale.

Les notaires de type latin, qui exercent sur quatre continents et dont les ordres professionnels ont constitué, le 2 octobre 1948, l'Union internationale du notariat latin, reconnue en tant qu'organisation non gouvernementale aussi bien par l'ONU que par plusieurs organisations internationales européennes et américaines, représentent, eu égard à la situation décrite ci-dessus, la meilleure tutelle du particulier pour assurer cette égalité entre les parties contractantes qui constitue une exigence fondamentale pour que le droit à la propriété et la disposition des biens puissent être totalement réalisés.

En effet, dans tous les pays où exerce le notaire latin, il est de son devoir, prescrit en outre par la loi, de sonder la volonté réelle des parties, d'illustrer, surtout aux contractants moins préparés, les conséquences juridiques, économiques et fiscales des contrats qu'ils ont l'intention de stipuler, de rédiger un acte qui corresponde exactement à la volonté des parties et enfin de conserver cet acte dans le temps, comme preuve indiscutable de la volonté contractuelle.

Cette activité du notaire, juriste impartial qui se place au centre de l'accord contractuel, pour garantir l'absence de toute prévarication d'une des parties sur l'autre, et veiller à ce que le contrat soit conforme à la législation de l'Etat ou bien aux lois internationales, contribue aussi d'une façon déterminante à prévenir les querelles judiciaires; par conséquent il a été affirmé que le notaire latin revêt une fonction antiprocès.

En effet, il a été statistiquement prouvé que les actes stipulés par des notaires de type latin n'engendrent pas de controverses, alors que l'autre système de stipulation, qui prévoit que chaque partie soit assistée par son propre homme de loi, entraîne normalement un grand nombre de controverses judiciaires.

L'importance de l'intervention de ce juriste impartial a amené certains pays économiquement développés, surtout dans des continents autres que l'Europe, à s'approcher du système du notariat latin justement pour la plus grande sécurité qu'il offre aux particuliers, en protégeant indirectement les droits de l'homme dans ce secteur particulier mais certes pas secondaire.

UNION INTERPARLEMENTAIRE

[Original : anglais]

[2 octobre 1987]

L'Union interparlementaire tient à appeler l'attention sur ses activités visant à renforcer la participation des femmes à la vie parlementaire et aux processus de prise de décision. A cet égard, il convient de se reporter au document de l'Union intitulé "Examen des informations fournies par les Groupes nationaux sur la question de l'égalité des droits et des responsabilités des hommes et des femmes, conformément aux résolutions de l'Union interparlementaire à ce sujet", contenant des résumés des réponses et des observations transmises par les Groupes nationaux de l'Union sur la question de l'égalité des droits et des responsabilités des hommes et des femmes. Ce rapport est divisé en deux sections, l'une concernant la participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision, et l'autre la promotion de l'égalité des droits et des responsabilités des hommes et des femmes en 1985, 1986 et 1987.

PROGRAMME "TRICKLE UP"

[Original : anglais]

[7 juillet 1988]

L'accent mis sur la question des droits de l'homme dans le processus de développement correspond à un retour de l'Organisation des Nations Unies vers un domaine dans lequel elle excellait dans les années 50, lorsque le Secrétaire général Dag Hammarskjöld prônait le développement communautaire, en soulignant le fait que la participation populaire était une pierre angulaire de la politique des Nations Unies en faveur du développement social et économique.

A présent, l'ONU est mieux à même que jamais de retrouver une place de premier plan dans le mouvement pour la réalisation des droits qui reviennent à chacun, en insistant sur la nécessité d'une participation de la population à la mise en oeuvre du plus important de ces droits, à savoir celui d'être à l'abri de la pauvreté.

Le Programme Trickle up s'applique, dans une centaine de pays, à démontrer que, avec l'ardente participation des plus pauvres parmi les pauvres, le dénuement peut être vaincu, et ce moyennant des coûts si minimes que, dans de nombreuses régions du monde, aucune contrainte budgétaire ne saurait faire obstacle à son éradication. Il suffirait en effet de consacrer aux personnes les plus démunies, dans le cadre de programmes de développement fondés sur la participation, des ressources correspondant à 0,01 % seulement des milliards actuellement dépensés au titre du développement, pour que la pauvreté, comme la variole, appartienne dès lors au passé.

---